



## **JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE**

Liquidation judiciaire

SARL TAN 33 GRAND TOUR  
Centre Commercial Grand Tour  
33560 Sainte-Eulalie

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffe n°2023J00495  
Rôle n° 2023L01231

L'affaire a été entendue en audience publique le 5 Mai 2025 par Alain ABADI, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Alain ABADI, juge remplissant les fonctions de Président de Chambre  
Jean-Claude CARAVACA, Erick PICQUENOT, juges  
Assistés d'Aurélie PLICHET Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société TAN 33 GRAND TOUR SARL et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 5 Mai 2025 ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées car la vérification du passif postérieur est en cours ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

### **PAR CES MOTIFS**

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constata que les opérations de la liquidation judiciaire de la société TAN 33 GRAND TOUR SARL ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 3 Mai 2027,

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 02 Juin 2025.